

Procédure de facturation Weaccess Group - AD-ELEC du Dispositif Inclusion Numérique Icaunais

Chers futurs abonnés, dans le cadre du déploiement du haut débit sur votre commune, une procédure concernant la facturation est mise en place entre Weaccess Group (l'opérateur internet), AD-ELEC (l'installateur), et le Conseil Départemental, qui subventionne le coût global de l'installation et du matériel de connexion, à hauteur de 80% (avec un plafond de 320€).

Cette procédure vous permettra de vous guider au maximum dans les démarches et les différents délais qui peuvent s'appliquer.

ÉTAPE N°1 - Demander au Conseil Départemental si vous êtes éligibles à la subvention en remplissant le «Formulaire de demande d'éligibilité au dispositif inclusion numérique Icaunais».

15 jours

ÉTAPE N°2 - Après avoir reçu l'accord du Conseil Départemental, souscrire à un abonnement Weaccess Group en remplissant le bon de commande disponible en mairie ou sur le site de la communauté de commune du Tonnerrois en Bourgogne, à cette adresse :

www.letonnerroisenbourgogne.fr , dans la rubrique «Internet Hertzien», située dans la section «ACCÈS DIRECT».

1 semaine

ÉTAPE N°3 - Une fois le matériel reçu (comptez une semaine à partir de la date de réception du bon de commande par les services Weaccess Group), prenez contact avec la société AD-ELEC pour l'installation de celui-ci.

1-2 semaines

ÉTAPE N°4 - La société AD-ELEC procédera à l'installation du matériel, via la signature d'un devis réalisé qui devra être signé (il n'y aura aucun paiement à effectuer à cette étape), vous pouvez vous connecter.

1-4 semaines

ÉTAPE N°5 - AD-ELEC envoie à la société Weaccess Group le récapitulatif des installations (et des devis signés) du mois écoulé, au début du mois suivant.

1 semaine

ÉTAPE N°6 - Weaccess Group réalise les factures globales, c'est-à-dire communes à AD-ELEC / Weaccess Group et vous les envoie par voie postale, ces factures sont à joindre au formulaire de demande de subvention, puis doivent être envoyées au Conseil Départemental.

1-3 semaines

ÉTAPE N°7 - Weaccess Group procède au prélèvement du montant total (hors acompte client) à la fin du mois où la facture globale est reçue.

1-2 mois

ÉTAPE N°8 - Le Conseil Départemental vous verse la subvention quand celle-ci est accordée.